

## Les examens recommandés pour un bon suivi de votre nourrisson

La surveillance médicale de l'enfant est prévue par des textes réglementaires et suit un calendrier précis.

Au cours de la première année, 9 examens sont obligatoires :

- Le 1er se fait dans les 8 jours suivant la naissance.
- Le 2nd avant le 28<sup>ème</sup> jour.
- Le 3ème au 2ème mois.
- Le 4ème au 3ème mois.
- Le 5ème au 4ème mois.
- Le 6ème au 5ème mois.
- Le 7ème au 6ème mois.
- Le 8ème au 9ème mois.
- Le 9ème au 12ème mois.

Pendant sa deuxième année l'enfant sera obligatoirement vu **trois fois** puis un examen **tous les six mois** jusqu'à son sixième anniversaire.

A chaque examen la surveillance porte sur la croissance, le développement psychomoteur, le suivi des vaccinations et de l'alimentation. L'enfant est pesé, on mesure sa taille et son périmètre crânien. La régularité des courbes de croissance fournit une bonne indication de l'état de santé de l'enfant.

Des certificats de santé se trouvant dans le carnet de santé de l'enfant sont faits par le pédiatre après la visite de la première semaine, du 9ème mois et du 24ème mois. Ce sont trois âges clé du développement.

La visite du **4<sup>ème</sup> mois** permet d'évaluer le développement psychomoteur et sensoriel du bébé.

La visite du **9ème mois** est particulièrement importante. C'est un véritable bilan de santé sur le plan sensoriel et psychomoteur. Le pédiatre procède tout d'abord à un examen systématique de l'enfant sur le plan de son développement, en posant diverses questions sur sa vie sociale et quotidienne. Il s'assure du bon déroulement de l'alimentation, du sommeil...

Le second volet est plus médical : le pédiatre observe l'enfant assis, la position de sa tête, la courbure de son dos. Il pratique un test de l'audition, un examen de la vue. Suit un examen clinique (auscultation du cœur et des poumons, palper du ventre, des reins et des organes génitaux externes), un examen des dents, de la gorge, des oreilles, de la peau.

Enfin, le pédiatre contrôle le développement psychomoteur de l'enfant en vérifiant qu'il tient assis sans appui, qu'il réagit à son prénom, qu'il attrape un objet qui lui est tendu... Il vérifie les vaccinations.